

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BRIS Hervé (*suppléant*), LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE VAILLANT Gilbert, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (*suppléant*), NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PIERRE Stéphane ; PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, RAFFIN Karine (*suppléante*), SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUILLENNEC Rachel à LE BEGUEC Marilyse ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; LEBRETON Bruno à BONINO Emilie ; LEYOUR Pascal à CALLONNEC Claude ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MALINAS Damien à LE GOFF Philippe ; NICLOUX Marie-Christine à ETRILLARD Cécile ;

Conseillers d'agglomération - absents

CHARLES Olivier, GARREC Loïc, LARVOR Yannick, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE GOAZIOU Anthony, LE PESSOT Damien, PINEL Clarisse, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	70
Procurations	07
Votants	77
Absents	08

Date d'envoi de la convocation : mercredi 1^{er} juillet 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

DEL2026-07-264

HABITAT : SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROGRAMME DE REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS PAR TERRES D'ARMOR HABITAT SUR LA COMMUNE DE YVIAS

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Considérant la sollicitation du bailleur social « Terres d'Armor Habitat » pour le programme de travaux de réhabilitation portant sur 10 logements sociaux sis « Lotissement St-Judoce 1 » (n° 2, 3, 4, 10 et 11) et « Lotissement St-Judoce 2 » (n° 5 à 9), à Yvias ;

Considérant le gain énergétique après travaux sur les deux opérations (54 et 58 %) ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de production ou de réhabilitation d'une offre locative sociale ;

Considérant les modalités d'application du régime d'aides au logement social de l'Agglomération en vigueur permettent de faire bénéficier cette opération de réhabilitation d'un accompagnement financier de 1 500 € par logement ;

Considérant le plan prévisionnel de financement présenté par le bailleur, ci-dessous :

Nom de l'opération	St-Judoce 1		St-Judoce 2	
Nombre de logements	5		5	
Type d'opération	Réhabilitation			
Coût de revient (TTC)	253 009,04 €	100%	325 046,75€	100%
Fonds propres bailleur	12 500,00 €	4,9%	12 500,00 €	3,8%
Emprunts bailleur	213 009,04 €	84,2%	285 046,75 €	87,7%
Subventions Etat	-		-	
Autres subventions (CD22 : 30 000 € et CEE : 10 000€)	20 000,00 €	7,9%	20 000,00 €	6,2%
Subventions de droit commun Agglomération	7 500,00 €	3,0%	7 500,00 €	2,3%
dont création PLUS/PLAI en acquisition-amélioration*				
dont 10% TTC travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **				
dont réhabilitation thermique ***	7 500 €		7 500 €	

* 2 000 € / PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ; 2 500 € / PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)

** subvention de 10% des coûts d'achat/travaux TTC, hors viabilisation

*** Aide de 1 000 €/LLS si gain thermique ≥ 35%, 1 200 € si gain thermique ≥ 45%, 1 500 € si gain thermique ≥ 50% ; St-Judoce 1 : 5 x 1500 = 7500€ / idem pour St-Judoce 2

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Décide d'accorder à Terres d'Armor Habitat une subvention de 15 000 € pour l'opération susmentionnée ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,

Tugdual LE LAY

